Trame verte et bleue

Les suites du Grenelle de l'environnement

Vers l'identification du réseau écologique PACA Quelles implications pour les projets d'aménagement ?

Les travaux du Comité opérationnel 11 du Grenelle de l'environnement « Trame verte et bleue »

Didier Olivry – Directeur du Parc naturel régional de Camargue

Les 5 phases du Grenelle de l'environnement

- 1. Elaboration des propositions d'actions (juillet-septembre 2007)
 - 6 groupes de travail : climat-énergie, biodiversité, santé, consommation, démocratie, emploi
 - 2 ateliers : OGM & déchets
- 2. Consultations publiques (septembre-octobre 2007)
 - 19 réunions régionales
 - 8 forums internet
 - 2 débats parlementaires
- 3. Plans d'action et programmes (fin 2007)
 - 4 tables rondes (5 collèges)
 - 273 engagements retenus
- 4. Phase opérationnelle
 - 33 chantiers COMOP (1000 participants)
 - Alimenter élaboration projets législatifs
- 5. Phase législative
 - Loi Grenelle 1 : principes généraux (début octobre 2008)
 - Loi Grenelle 2 : mise en œuvre opérationnelle

Comités opérationnels du Grenelle

- 33 COMOP
- Objet : mise en œuvre opérationnelle des conclusions et relevés de décisions du « Grenelle » adoptés par les tables rondes finales
- Taille limitée : 15 à 18 membres
- Présidence : parlementaire ou personnalité reconnue
- Chef de projet : Services de l'Etat ou Etablissement public
- Durée : de 18 mois à 2 ans

Comité opérationnel « Trame verte et bleue »

Mandat : mise en œuvre opérationnelle de 5 engagements du Grenelle

- Lutte contre la régression des surfaces agricoles dans les PLU (n° 72)
- ➤ Trame verte (n° 73)
- Restaurer la nature en ville (n° 76)
- Acquisition de 20 000 ha de zones humides (n° 112)
- Bandes enherbées et zones tampon végétalisées (n° 113)
- > Restauration des continuités pour les écosystèmes d'eau douce (n° 114)

Zones humides

- Engagement « Grenelle » n° 112
 - « Acquisition de 20000 ha de zones humides contre l'artificialisation »

- Propositions COMOP Trame verte et bleue
 - Habiliter l'Agence de l'eau à mener une politique active d'acquisition foncière dans les zones humides et corridors rivulaires
 - Mêmes compétences que le Conservatoire du Littoral
 - Objectif: 3000 ha/an entre 2009 et 2015
 - Priorités à définir avec ONEMA et DIREN de Bassin :
 - Intérêt écologique et hydrologique
 - Menaces d'artificialisation.
 - Rapport coût-efficacité
 - Possibilités de gestion

Bandes enherbées et zones tampons végétalisées

Engagement « Grenelle » n° 113

 « Bandes enherbées et zones tampons végétalisées d'au moins 5m le long des cours et masses d'eau inscrites dans les documents d'urbanisme »

Propositions COMOP – Trame verte et bleue

- Option : mise en œuvre d'une servitude publique
- Réticences des organisations professionnelles agricoles
- Travail reporté pour la fin du COMOP
- Travail parallèle sur l'évolution de la conditionnalité de la PAC
- Réflexion juridique sur la mise en œuvre de « servitudes volontaires » avec avantages financiers ou fiscaux

Continuité des écosystèmes d'eau douce

Engagement « Grenelle » n° 114

 « Restauration des continuités pour les écosystèmes d'eau douce, effacement des obstacles les plus problématiques à la migration des poissons... »

Propositions COMOP – Trame verte et bleue

- Contexte 50000 ouvrages interrompant continuité des cours d'eau
 10 % ont un usage avéré
- Possibilité offerte aux collectivités territoriales et leurs groupements de se constituer maître d'ouvrage avec procédure simplifiée avec accord du propriétaire ou de l'exploitant
- Problème d'inventaire des ouvrages et des modalités d'effacement complet ou partiel
- L'Etat (Cabinet MEEDDAT) prend en compte les grands ouvrages EDF (3 prévus et 3 en discussion)

Définition « trame verte et bleue »

Outil d'aménagement du territoire, la trame verte et bleue est constituée

- D'espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité
- De corridors écologiques constitués :
 - d'espaces naturels ou semi-naturels
 - des formations végétales linéaires ou ponctuelles
- Les surfaces en couvert environnemental permanent
- Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides

Objectifs des trames vertes et bleues

- Diminuer fragmentation et vulnérabilité des habitats naturels et d'espèces
- Identifier et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité
- Atteindre ou conserver le bon état écologique des masses d'eau
- Prendre en compte la biologie des espèces migratrices
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages
- Permettre le déplacement des aires de répartition des espèces et des habitats dans le contexte du changement climatique

Projet de loi « trame verte et bleue »

Echelle	Orientations
Nationale	Schéma national de cohérence écologique
	Carte 1/500000 ^{ème}
Bassin	→ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
	(amendement au Code de l'environnement)
Régionale	→ Schéma régional de cohérence écologique
	Carte 1/100000ème
Territoriale	→ DTA, SCOT, chartes PN & PNR
Locale	→ PLU
	(Carte continuité écologique : 1/5000ème – en discussion)

Echelle nationale

- Schéma national de cohérence écologique
 - Document cadre
 - établi en concertation
 - meilleur état disponible connaissances scientifiques
 - avis CNPN et mise à disposition publique
 - Carte des orientations nationales de maintien et de restauration des continuités écologiques
 - 1/500000ème (enjeux nationaux et transfrontaliers)
 - volet méthodologique (élaboration TVB)
 - volet prescriptif (prise en compte TVB)
 - révision et évaluation périodiques
 - Opposable aux infrastructures linéaires

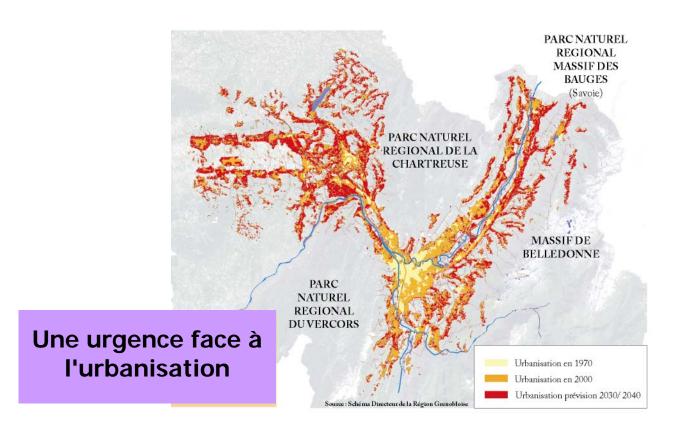
Echelle régionale

- Schéma régional de cohérence écologique
 - Pilotage Région + 5 collèges
 - avis Etat et Collectivités compétentes
 - Carte des orientations régionales de maintien et de restauration des continuités écologiques
 - 1/100000ème (inventaire scientifique + suivi évaluation de la biodiversité)
 - compatible SNCE (évalué révisé périodiquement)
 - cadre contractuel pour continuités écologiques
 - Enquête publique + avis CES régional → délibération Région
 - Approbation Préfet de Région (cohérence interrégionale et avis CNPN)

Echelle locale

- Schéma local de cohérence écologique
 - Compatibilité dans les 3 ans
 - SCOT & schémas de secteur
 - chartes PN & PNR
 - PLU et cartes communales
 - Département : maîtrise d'ouvrage trame verte et bleue
 - Mobilisation possible TDENS
 - Corse et DOM
 - Schéma régional vaut SRCE



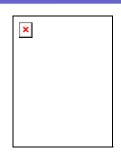


Appel à projet MEDAD-DIACT











Proposition de candidature des 5 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

ACCEPTABILITÉ ET FAISABILITÉ

D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE STRATÉGIQUE DE TRAME VERTE EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

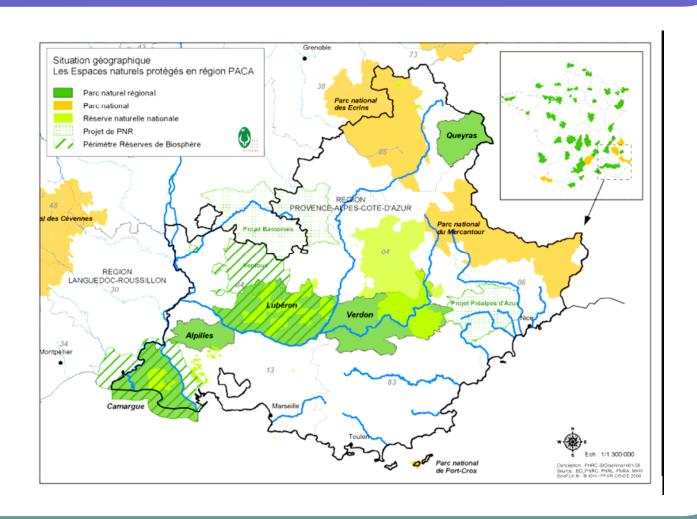
Analyse technique et prospective basée sur l'animation et l'ingénierie des 5 Parcs naturels régionaux de PACA

Parc pilote:

Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles

Appel à projet MEDAD-DIACT



Etape 6

Appel à projet MEDAD-DIACT

Etape 1 Lancement et cadrage du projet Co-construction de la Etape 2 démarche de réalisation d'un état des lieux Etat des lieux des sources et **Etape 3** des données disponibles **Etape 4 Analyse prospective** Etape 5 Analyse de l'acceptabilité

> Définition des conditions d'intégration de la démarche dans les politiques publiques et restitution du projet

Pour préparer la mise en œuvre de la mission avec le comité de pilotage

Pour garantir l'appropriation par les acteurs clés de la démarche envisagée

Pour recoller des données potentiellement constitutives d'un réseau écologique de dimension régionale et établir un diagnostic

Pour concevoir des scenarios prospectifs favorisant l'aide à la décision

Pour évaluer l'acceptabilité par les acteurs locaux, territoriaux, institutionnels et scientifiques

Pour traduire les choix potentiels dans les politiques publiques et envisager la reproductibilité de la démarche

pilotage du projet **Coordination et**

Planning général - mission sur 18 mois

		2008									2009						201					0			
	PHASES	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4
Etapes 1 et 2	Lancement et cadrage du projet et co- construction de la démarche de réalisation d'un état des lieux																								
Etape 3	Etat des lieux des sources et des données disponibles																								
Etape 4	Analyse prospective du sujet																								
Etape 5	Analyse de l'acceptabilité par les acteurs																								
Etape 6	Définition des conditions d'intégration de la démarche dans les politiques publiques et restitution du projet																								

